

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CHARLY

Compte rendu de la séance du 26 octobre 2021

Nombre de membres en exercice: 30

Séance du 26 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six octobre, à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne, s'est réuni à la salle des fêtes de Romeny sur Marne, sous la présidence de Madame Elisabeth CLOBOURSE (Présidente)

Secrétaire de séance :

Jean PLATEAUX

CHARLY SUR MARNE : FOURRÉ-SANCHEZ Marie — DIDIER Gérard — HOURDRY Francine — RIVAILLER Régis — ARNOULET Martine

CHÉZY SUR MARNE : BÉREAUX Jean-Claude — RIBOULOT Marie-Christine

COUPRU : CLOBOURSE Élisabeth

CROUTTES SUR MARNE : ADAM Hubert — BIAUDÉ James

ESSISES : BERTSCHI Chantal

LA CHAPELLE SUR CHÉZY : LOISEAU Patricia

L'ÉPINE AUX BOIS : DOUCET Jean-Marie

LUCY LE BOCAGE : CAGNET Chantal — VAILLANT Jean-Michel

MARIGNY EN ORXOIS : MARCHAL Philippe —

MONTFAUCON : GOBIN Régis

NOGENT L'ARTAUD : GUILLON Jean-Paul

PAVANT : PITTON-TERRIEN Michel

ROMENY SUR MARNE : BOURGEOIS Pierre

SAULCHERY : PITTANA Stéphane — GRATIOT Laetitia

VENDIÈRES : ROBIN Claude

VEUILLY LA POTERIE : FOYART Nicole

VIELS-MAISONS : LEMOINE Alexandre — MARY Brigitte — ALBY Christian

VILLIERS SAINT DENIS : PLATEAUX Jean

Représentés: PLANSON Patricia par FOURRÉ-SANCHEZ Marie, IDELOT Jérémy par BÉREAUX Jean-Claude, DEVRON Olivier par CLOBOURSE Elisabeth, HENNEQUIN Sylviane par GUILLON Jean-Paul, BOUCHÉ Sylvie par PLATEAUX Jean.

Excusés: LUQUIN Emeric, VAN NIEL Benjamin, PIERRE Nathalie, FRECHARD Blandine, CECCALDI François, DUCLOS Dominique, REGARD Elisabeth.

Ordre du jour

- Présentation du Plan Alimentaire Territorial par Madame Hana KACEM
- Approbation du compte rendu du 28 09 2021
- Pré-vote du Budget prévisionnel 2022 du service de soins infirmiers à domicile
- Admission en non valeurs
- Décisions Modificatives Budgétaires
- API demande de subvention de création d'un espace accueillant des services publics de proximité
- Tableau des effectifs
- Renouvellement de la convention d'adhésion au service prévention et santé au travail
- Questions diverses

PRESENTATION DU PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL PAR MADAME HANA KACEM

Madame Hana KACEM présente les étapes de mise en œuvre du plan alimentaire territorial.

Avant de débiter l'examen des délibérations, Madame Clobourse propose d'ajouter une délibération pour permettre à Monsieur Plateaux de lancer une action auprès du tribunal et de la remplacer en cas d'empêchement auprès du tribunal.

Nous avons un cas prochain qui risque de se produire avec le dépôt sauvage au niveau de Lucy le Bocage et pour lequel le contrevenant a refusé la médiation.

Elle demande si les élus acceptent cet ajout à l'ordre du jour.

Les élus valident l'ajout à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 09 2021

Madame Clobourse propose d'adopter le procès-verbal du Conseil Communautaire du 28/09/2021 que tous les élus ont reçu.

Elle informe les élus que Monsieur Gobin a signalé que son absence excusée n'avait pas été portée lors du conseil du 28/09/2021. Cette absence excusée est prise en compte.

Elle demande si d'autres élus ont des remarques à formuler.

Le procès-verbal du 15/06/2021 est approuvé par les élus présents le jour du conseil précité.

PRE-VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2022 DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Madame Arnoulet, Vice-Présidente en charge des finances rappelle aux membres du conseil communautaire que chaque année pour le 31/10, la Communauté de Communes doit établir une proposition de budget annexe du service de soins pour l'année suivante.

Madame Arnoulet précise que la proposition est soumise à l'approbation de l'Agence Régionale de Santé (ARS), avant l'intervention du vote définitif.

---) Délibération adoptée à l'unanimité (30 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- PROPOSE le budget annexe du service de soins à domicile 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement	552 805.08 €
Section d'investissement	3 620.00 €

ADMISSION EN NON VALEURS

Madame Arnoulet, Vice-Présidente en charge des finances et de la mutualisation, propose aux conseillers communautaires d'inscrire en non-valeurs les sommes impayées par les usagers du SPED de la Communauté de Communes pour lesquelles la trésorerie de Charly sur Marne a mis en œuvre tous les moyens de recours à sa disposition actuellement.

Elle propose d'inscrire en non valeurs correspondant

- à des usagers insolvable ou sans héritier sur le budget annexe du SPED pour une somme totale de 8 782.60 €. Cette procédure correspond à plusieurs apurements comptables mais elle ne fait pas obstacle à l'exercice des poursuites (compte 6541). En effet, les titres émis gardent leur caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune".

---) Délibération adoptée à l'unanimité (30 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE d'inscrire au compte 6541 la somme de 8 782.60 € sur le budget annexe du SPED.

- AUTORISE la Présidente à émettre les mandats.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Madame Arnoulet, Vice-Présidente en charge des finances et de la mutualisation fait savoir qu'il est nécessaire de prendre des décisions modificatives budgétaires concernant plusieurs budgets afin de compléter notamment les crédits liés aux créances mises en non-valeur.

Il est nécessaire de compléter les crédits au niveau des frais de personnel du budget principal car nous avons un accroissement de fréquentation des services enfance, qui a induit le recrutement d'agents.

---) Délibération adoptée à l'unanimité (30 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE d'inscrire les décisions modificatives suivantes sur le budget **PRINCIPAL**

Cpte 6419 (Rembt sur rémunération du personnel)	+	50 000.00 €
Cpte 64111 (personnel titulaire)	+	20 000.00 €
Cpte 64515 (URSSAF)	+	15 000.00 €
Cpte 64531 (caisses de retraite)	+	15 000.00 €

- DECIDE d'inscrire les décisions modificatives suivantes sur le budget annexe du **SPED**

Cpte 6541 (créances éteintes)	+	10 000.00 €
Cpte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs)	+	<u>2 000.00 €</u>
	+	12 000.00 €
Cpte 707 (vente de marchandises)	+	9 900.00 €
Cpte 64198 (Rembt contrat PEC)	+	<u>2 100.00 €</u>
	+	12 000.00 €

API DEMANDE DE SUBVENTION DE CREATION D'UN ESPACE ACCUEILLANT DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE

Madame Clobourse rappelle aux Conseillers Communautaires que 4 demandes de subvention ont été déposées dans le cadre de l'API, une seule a été retenu en 2021, une autre a été rejeté définitivement car pas assez cher.

Pour le moment, les dossiers de création d'un espace accueillant des services publics de proximité ainsi que la rénovation de la toiture de la crèche ont été retenus 2021 par l'État au titre de la DSIL.

En 2021, ces dossiers ont également été déposés auprès de l'API mais ont été refusés car il fallait présenter un seul dossier car la toiture de la crèche est également la future toiture de l'espaces accueillant des services publics de proximité.

Il a été conseillé à la Communauté de Communes par le Conseil Départemental de représenter le dossier modifié pour 2022.

Madame Clobourse propose de déposer un dossier pour un montant total HT de 1 021 000.00 €.

---) Délibération adoptée à l'unanimité (30 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- SOLLICITE du Conseil Départemental de l'Aisne pour la création d'un espace accueillant des services publics de proximité une subvention au titre de l'API de 20% du montant de 1 021 000.00 € HT de travaux

- Le plan de financement est le suivant :

Montant HT :	1 021 000.00 €
Subvention API: 20 %	204 200.00 €
Subvention DSIL : 40.54 %	413 881.60 €
Part intercommunale : 39.46 %	402 918.40 €
TVA 20% :	204 200.00 €
Montant TTC :	1 225 200.00 €

- Le montant non-subventionné sera pris en charge par le budget communautaire

TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Clobourse informe les Conseillers Communautaires que le comité technique s'est tenu le 22/10/2021 où il a notamment évoqué les effectifs de la Communauté de Communes.

Madame Clobourse précise qu'au 1er novembre 2021, il y aura 139 agents à la Communauté de Communes : 96 titulaires (dont 3 agents en disponibilité) soit 93 agents titulaires en poste (69% du total du personnel) et 43 agents non titulaires (31 % du total du personnel).

La mise à jour du tableau des effectifs permanents a été présenté aux agents intégrant la suppression de 10 postes suite à des avancements de grade, des départs en retraite, des démissions ou des décès.

Les 10 postes supprimés sont :

- 1 poste d'adjoint administratif à 20 heures hebdomadaires
- 2 postes d'adjoints administratifs à 35 heures hebdomadaires
- 1 poste d'agent social à 15 heures hebdomadaires
- 1 poste d'agent social à 20 heures hebdomadaires

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture ppal de 2ème classe à 35 heures hebdomadaires
- 1 poste d'animateur territorial à 35 heures hebdomadaires
- 2 postes d'adjoint d'animation de 2° classe à 35 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2° classe à 17 heures 50 hebdomadaires

Madame Clobourse demande aux élus de valider la mise à jour du tableau des effectifs.

---) Délibération adoptée à l'unanimité (30 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- VALIDE le tableau des effectifs permanents au 1^{er} novembre 2021.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL

Madame Clobourse rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de Communes du Canton de Charly adhère au service de Prévention et Santé au travail depuis de nombreuses années.

La convention arrive à son terme.

Madame Clobourse rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Madame Clobourse propose à l'assemblée de renouveler l'adhésion au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.

---) Délibération adoptée à l'unanimité (30 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail
- AUTORISE la Présidente à signer la convention d'adhésion pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

QUESTIONS DIVERSES

- Autorisation d'ester en justice

Madame Clobourse rappelle aux Conseillers Communautaires qu'ils lui ont délégué lors du Conseil Communautaire par délibération en date du 22-07-2021, l'autorisation d'intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle.

Madame Clobourse propose que cette délégation soit partagée avec Monsieur Plateaux car plusieurs dossiers sont traités par un avocat actuellement, notamment des dossiers de REOMi.

Monsieur Plateaux étant plus spécialisé sur ces dossiers, elle propose qu'il puisse la représenter au tribunal pour la Communauté de Communes.

---) Délibération adoptée à l'unanimité (30 voix pour)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

- DECIDE que Monsieur Plateaux puisse représenter la Communauté de Communes au tribunal suite à des actions en justice engagées par la Communauté de Communes ou en défense dans les actions intentées contre la Communauté de Communes dès lors que Madame la Présidente est empêchée.
- DONNE l'autorisation à Monsieur Plateaux d'intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle en cas d'empêchement de Madame la Présidente.
- Choix d'un Bureau d'études pour réaliser le marché public d'implantation de conteneurs semi enterrés
Le cabinet d'avocats Abecassis a été retenu.
- Prise en location/entretien de 2 véhicules électriques 5 portes pour une durée de 3 ans
Les 2 véhicules seront des DACIA SPRING.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.